

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : **19**

Présents : **14**

Votants : **17**

OBJET :
47/2017

**MODIFICATION
TARIFS CANTINE ET
GARDERIE**

L'an deux mille dix-sept,
le **28 Septembre**,

Le Conseil Municipal de la Commune de **St.Paul-en-Forêt**,
dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à la mairie,
sous la présidence de Monsieur **Nicolas MARTEL**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le **22 septembre 2017**

Présents : MM. ROBBE, BOUHET, ANTONBRANDI, GIORDANO,
BIGORGNE, Adjoint

MM. BADET, BOULANGER, DA SILVA PEDROSA, DELANGLE,
DHOBBIE, PIZZORNO, ROIRON, TROPLENT, Conseillers

Représentés :

Mme ADJIMI par Mme ROBBE ; M. TALLENT par M. MARTEL ;
Mme HIRON par Mme TROPLENT

Absent excusé :

Mme COUCAUD, M. ROUSTAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de cantine et de garderie afin :

- De tenir compte de l'augmentation appliquée par le prestataire en ce qui concerne la cantine
- De mieux prendre en compte les horaires de départ des enfants en ce qui concerne la garderie,

Il propose donc au Conseil d'appliquer les tarifs suivants :

Cantine à compter du 1^{er} novembre 2017 :

	Ancien tarif depuis le 31/07/2014	Nouveau tarif
Prix par repas	2,81 €	2,90 €

Garderie à compter du 1^{er} septembre 2017:

Tarif par enfant		Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Matin	1 enfant	2,12 €	2,12 €
	2 enfants et plus	1,70 € / enfant	1,70 € / enfant
De 16h30 à 17h30	Quel que soit le nombre d'enfants		2,12 € / enfant
De 16h30 à 18h30	1 enfant	3,71 €	3,71 €
	2 enfants et plus	2,54 € / enfant	2,54 € / enfant

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver** les nouveaux tarifs des services de cantine et de garderie
- **Délègue** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le :

Pour copie conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301174-20170928-2017-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2017

Affichage : 29/09/2017

En mairie, le : 28 septembre 2017



Le Maire,